COMMUNE DE PRANGINS

No autorisation : . . . . . .

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES ET/OU D'ARBUSTES

(Conformément à la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites et à son Règlement d'application du 22 mars 1989 et au Règlement communal de protection des arbres de 1987/1993 - RCPA)

Propriétaire (nom et prénom) : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
Téléphone : . . . . . .
Mandataire (nom et prénom) : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
Téléphone : . . . . . .
Localisation de l'abattage demandé
Parcelle No : . . . . . .
Lieu-dit ou adresse : . . . . . .

[] Plan de situation et désignation des arbres et/ou arbustes annexé
[] Croquis au dos de la présente demande

Nombre et essence(s) des arbres et/ou arbustes à abattre

. . . . . .
. . . . . .

Motif de la demande :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Compensation proposée :

[] Arborisation sur la parcelle même (art. 5 RCPA)
(A mentionner sur le plan ou croquis)
Nombre et essence(s) : . . . . . .
[] Arborisation sur un fonds voisin (art. 5 RCPA) (joindre l'engagement du propriétaire concerné et un plan/croquis)
Nombre et essence(s) : . . . . . .
[] Paiement de la taxe compensatoire d'un minimum de Fr. 200.-- et d'un maximum de Fr. 10'000.-- fixée par la Municipalité (art. 6 RCPA)

Date : . . . . . Signature(s) : . . . . . .

[] Cocher la solution choisie

La présente demande fera l'objet d'un affichage aux piliers publics pendant 20 jours selon la législation actuellement en vigueur.